

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2988)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 72

présenté par

M. Richard, M. Benoit, M. de Courson, M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot, M. Fromantin, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer, Mme Sonia Lagarde, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Piron, M. Reynier, M. Rochebloine, Mme Sage, M. Salles, M. Santini, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Vercamer, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

ARTICLE 5

À l'alinéa 3, après le mot :

« année »,

insérer les mots :

« , sur la base d'une programmation budgétaire pluriannuelle, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre plus de visibilité concernant la répartition des concours de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.